

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018 20h

1°) Nouvelle gestion de la déchetterie:

M.le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 la déchetterie appliquera un tarif de 110€ par tonne pour les collectivités et restera gratuite pour la collecte des déchets pour les particuliers ; Se pose donc le problème du ramassage des encombrants d'Antignac qui a lieu 6 fois par an les mois pairs. Chacun doit y réfléchir et une décision doit être prise avant février, date du prochain passage des encombrants et délibéré lors du prochain conseil.

2°) Désignation des référents communaux PLUi :

Suite à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, il y a lieu de désigner deux référents de la collectivité en charge d'assister aux réunions concernant le PLUi, environ une fois par mois afin de ramener les informations au conseil municipal. Stéphane Briant et Frédéric Pigot ont été choisis à l'unanimité.

3°) Participation au contrat de prévoyance des agents :

Les quatre agents titulaires de la Collectivité cotisent à la MNT sur un contrat prévoyance maintien de salaire, le taux de cotisation est actuellement de 2,48 % sur le salaire brut. Il doit augmenter et passer en 2019 à 2,75 %. La MNT propose aux agents de choisir individuellement leur option de contrat avec une participation de la commune à minima pour 1€ par agent et par an ou plus si elle le souhaite à compter du 1^{er} janvier 2019 ce qui engendrerait une diminution du taux selon la situation de l'agent. Le conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 2 € par agent et par an.

4°) Remplacement candelabre endommagé au bourg

Il s'agit du candelabre qui avait été endommagé par la chute d'un sapin de la propriété Laboureix en 2016 suite à des vents très forts. Le coût d'un candelabre s'élève à environ 1000€ ; le SDEC prend en charge 50 % des travaux et le reste à charge de la commune soit 583,31€ sera pris en charge par l'assurance après déduction d'une franchise de 100€. Le conseil valide à l'unanimité.

5°) Projet AEP du Syndicat Intercommunal alimentation du Canton de Bort

Un dossier d'enquête publique a été déposée en mairie concernant ce projet ; l'enquête s'est clôturée le jeudi 13 décembre 17h à la mairie de Vebret. M.le Maire explique au conseil que ce dossier révèle un problème de procédure et une absence d'étude sérieuse d'impacts sachant que nous sommes dans une zone Natura 2000, que certaines zones sont classées dans le périmètre d'un monument historique (Chapelle du Roc Vignonnet) avec de graves incidences sur la vie dans nos communes. M.le Maire propose donc de prendre une délibération s'opposant à ce projet de forages dans ces conditions sans véritable étude d'impacts sur le territoire. Le Conseil donne un avis défavorable pour ce projet de forage et valide à l'unanimité la proposition de M.le Maire pour prendre une délibération en ce sens.

6°) DETR 2019-Projet communal

M.le Maire propose le programme de voirie qui était prévu pour 2018 et qui n'a pu être réalisé à savoir la VC de Fouillade, l'ancienne RD49 et Salsignac pour un montant estimatif de 63 180 HT. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

7°) Dénomination d'un nom de rue

Dans le cadre de l'adressage , il convient de donner un nom de rue manquant au village du Châtelet ; le conseil propose et valide à l'unanimité la rue du Gramelou.